



PROFILE OF INNOVATION

Schluter®-KERDI-BOARD 10-Year Limited Warranty

COVERAGE AND CONDITIONS: Subject to the conditions and limitations as stated hereinafter, **Schluter®-Systems*** warrants that **Schluter®-KERDI-BOARD** (the "Product") will be free from all manufacturing defects, and will not rot, deteriorate or break down under normal use for a period of ten (10) years from the date of purchase only when the Product is used and installed in accordance with the terms and conditions of the Schluter®-KERDI-BOARD Technical Data Sheet and industry standard guidelines that are not in conflict with the Data Sheet in effect at the time of installation. Further, efflorescence is considered to be a natural occurrence with cementitious materials and is therefore not considered to be a defective condition and is not covered by this warranty. It is the responsibility of the owner/ builder/ installer to ensure the suitability of all building materials and all associated building materials for the owner's intended use. It is recommended that the owner consult with an experienced and professional installer.

RESOLUTION: If the Product fails to meet this warranty, then the owner's exclusive remedy and the sole obligation of Schluter®-Systems, at its election, shall be to a) reinstall or replace the failed portion of the tile assembly or b) pay an amount not to exceed the original square foot cost of the installation of the tile assembly verified to be defective. Tile assembly is defined to include all KERDI-BOARD materials, non-reusable tile surfaces, and the appropriate setting and grouting materials. Further, due to conditions beyond the control of Schluter®-Systems (e.g., color and shade availability, discontinuation, normal wear and tear), Schluter®-Systems cannot guarantee or warrant an exact match to the specific tile, stone, or other covering materials used in the installation. In such events, substantially similar materials may be substituted.

DISCLAIMER: THERE ARE NO WARRANTIES BEYOND THIS EXPRESSED WARRANTY AS STATED ABOVE. ALL OTHER WARRANTIES, REPRESENTATIONS OR CONDITIONS, EXPRESSED OR IMPLIED, ARE DISCLAIMED AND EXCLUDED, INCLUDING WARRANTIES, REPRESENTATIONS OR CONDITIONS OF **MERCHANTABILITY** OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE ARISING BY STATUTE OR OTHERWISE BY LAW OR FROM A COURSE OF DEALING OR USAGE OF TRADE. SCHLUTER®-SYSTEMS EXCLUDES AND IN NO EVENT SHALL HAVE ANY LIABILITY FOR LOST PROFITS OR ANY OTHER INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL, PUNITIVE, EXEMPLARY, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, ARISING OUT OF OR OTHERWISE CONNECTED TO FAILURE OF THE PRODUCT OR TILE ASSEMBLY OF WHICH IT IS PART, NOR MISUSE OF THE PRODUCT OR TILE ASSEMBLY, REGARDLESS OF ANY STRICT LIABILITY, ACTIVE OR PASSIVE NEGLIGENCE OF SCHLUTER®-SYSTEMS, AND REGARDLESS OF THE LEGAL THEORY (CONTRACT OR TORT OR EXTRA-CONTRACTUAL OR OTHER), NOR FROM ACTS OF WAR, TERRORISM, FAULTY AND NEGLIGENT PENETRATION OF THE SYSTEM, FIRES, EXPLOSIONS, ACTS OF GOD, INTENTIONAL ACTS OF DESTRUCTION OR ANY LOSSES DUE TO STRUCTURAL FAILURE OR OTHER CAUSES UNRELATED TO THE PRODUCT OR DELAYS, OR ANY OTHER INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES. THIS WARRANTY IS GIVEN IN LIEU OF ANY OTHER WARRANTY EXPRESSED OR IMPLIED. THE REMEDIES CONTAINED HEREIN ARE THE ONLY REMEDIES AVAILABLE FOR BREACH OF THIS WARRANTY. THIS LIMITED WARRANTY GIVES YOU SPECIFIC LEGAL RIGHTS; SOME STATES AND PROVINCES DO NOT ALLOW DISCLAIMERS OR OTHER RESTRICTIONS OF IMPLIED WARRANTIES, SO SOME OF THE ABOVE DISCLAIMERS MAY NOT APPLY TO YOU.

TRANSFERABILITY: This Limited Warranty extends ONLY to the original end user (defined as original intended owner and user of the property/unit in which the installation is incorporated - herein referred to as "Owner") and is not transferable or assignable, unless approved in writing by the Technical Director or an Officer of Schluter®-Systems or otherwise prohibited by specific state or provincial law.

MODIFICATIONS TO WARRANTY: No changes or modification of any terms or conditions of this warranty are allowed unless authorized by written agreement and signed by the Technical Director or an Officer of Schluter®-Systems.

EFFECTIVE DATE: This warranty shall supersede and replace any and all prior oral or written warranties, agreements, or other such representations made by or on behalf of Schluter®-Systems relative to the Product or the application of the Product and shall apply to any installation occurring on or after January 1, 2013.

CLAIMS ON THIS LIMITED WARRANTY: To make a claim under this Limited Warranty, the Owner must provide Schluter®-Systems with written notice within 30 days of any alleged defect in the Product covered by this Limited Warranty, together with date and proof of purchase of the Product, proof of the costs of the original installation and name and address of all installers, failing which this Limited Warranty shall be of no legal effect. Schluter®-Systems reserves the right at its election and as a condition of this Limited Warranty to inspect the alleged failed and defective condition.

All U.S. Claims shall be sent to:

Schluter Systems L.P.
Attn: Warranty Claims Dept.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901-5841

All Canadian Claims shall be sent to:

Schluter Systems (Canada), Inc.
Attn: Warranty Claims Dept.
21100 chemin Ste-Marie
Ste-Anne-de-Bellevue, QC H9X 3Y8

*For the purpose of this warranty **Schluter Systems, L.P.** shall provide the warranty for all products for end users located in the United States, and **Schluter Systems (Canada) Inc.** shall provide the warranty for all products for end users located in Canada. This warranty is limited to sales of the Product made in and intended for use in the United States and Canada.



DES SOLUTIONS INNOVANTES

Garantie limitée de dix ans de Schluter®-KERDI-BOARD

APPLICATION ET CONDITIONS : Sous réserve des conditions et limites stipulées ci-après, **Schluter®-Systems*** garantit que **Schluter®-KERDI-BOARD** (le « Produit ») sera exempt de défaut de fabrication et ne pourrira ni ne se détériorera ou ne se brisera pas, dans des conditions normales d'utilisation, pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat, mais seulement lorsque le Produit est employé et installé conformément aux modalités et conditions expliquées dans la fiche technique de Schluter®-KERDI-BOARD ainsi qu'aux directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des instructions de la fiche technique en vigueur au moment de l'installation. Par ailleurs, l'efflorescence est considérée comme un phénomène naturel dans les matériaux à base de ciment; elle ne constitue par conséquent pas un état défectueux et est exclue de la présente garantie. Il revient au propriétaire/constructeur/installateur de s'assurer que l'ensemble des matériaux de construction servant à l'installation ou liés à celle-ci conviennent à l'utilisation prévue par le propriétaire. Il est recommandé que le propriétaire consulte un installateur expérimenté et professionnel.

RÉSOLUTION : Si le Produit s'avère non conforme aux dispositions de la présente garantie, le propriétaire et Schluter®-Systems pourront apporter, à la discrétion de cette dernière, la seule mesure corrective consistant à a) réinstaller ou remplacer la section problématique de l'assemblage de carrelage ou b) effectuer le remboursement d'une somme n'excédant pas le coût d'origine par pied carré de l'assemblage de carrelage qui se sera révélé défectueux. Aux fins de la présente garantie, l'assemblage de carrelage regroupe tout le matériel KERDI-BOARD, les surfaces carrelées non réutilisables, ainsi que les adhésifs et coulis appropriés. De plus, en raison de conditions indépendantes de sa volonté (ex. : couleurs et tons offerts, Produits retirés et usure normale), Schluter®-Systems ne peut garantir un agencement parfait avec les carreaux, la pierre ou d'autres matériaux de revêtement de plancher employés. En pareilles circonstances, des matériaux pour l'essentiel similaires pourront être fournis.

DÉNÉGATION DE GARANTIE : IL N'Y A PAS D'AUTRE GARANTIE QUE CELLE CITÉE PLUS HAUT. TOUTES AUTRES GARANTIES, REPRÉSENTATIONS ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, SONT NIÉES ET EXCLUES, INCLUANT LES GARANTIES, LES REPRÉSENTATIONS OU LES CONDITIONS DE **VALEUR MARCHANDE** OU DE FAISABILITÉ POUR UN BUT PARTICULIER, SURVENANT PAR STATUTS, OU AUTREMENT PAR LA LOI, OU DANS LE COURS D'UNE NÉGOCIATION, OU DES USAGES DU COMMERCE. SCHLUTER®-SYSTEMS EXCLUT, ET DANS AUCUNE CIRCONSTANCE NE SERA TENUE RESPONSABLE DES PROFITS PERDUS OU POUR TOUT AUTRE DOMMAGE INDIRECT, PARTICULIER, CIRCONSTANCIEL, PUNITIF, EXEMPLAIRE OU CONSÉCUTIF À, SURVENANT OU AUTREMENT LIÉS À UN DÉFAUT DU PRODUIT OU DE L'ASSEMBLAGE DE CARRELAGE NI À UNE UTILISATION INADÉQUATE DU PRODUIT OU DE L'ASSEMBLAGE DE CARRELAGE SANS ÉGARD À LA STRICTE RESPONSABILITÉ RÉSULTANT DE LA NÉGLIGENCE ACTIVE OU PASSIVE DE SCHLUTER®-SYSTEMS ET SANS ÉGARD À LA DOCTRINE LÉGALE (LES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES OU QUASI-CONTRACTUELLES OU AUTRES) NI À CAUSE D'UN ACTE DE GUERRE, DE TERRORISME, D'UN TRANSPERCEMENT DE L'ASSEMBLAGE PAR MAUVAIS EMPLOI OU NÉGLIGENCE, D'UN INCENDIE, D'UNE EXPLOSION, D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, D'ACTES INTENTIONNELS DE DESTRUCTION OU DE TOUTE PERTE ATTRIBUABLE À UN DÉFAUT STRUCTUREL OU À D'AUTRES CAUSES INDÉPENDANTES DU PRODUIT OU À UN RETARD OU TOUT AUTRE DOMMAGE OU CIRCONSTANCIEL. CETTE GARANTIE EST DONNÉE EN PLACE ET LIEU DE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE. LES CORRECTIFS CI-INCLUS SONT LES SEULS CORRECTIFS OFFERTS POUR MANQUEMENT À CETTE GARANTIE. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE VOUS CONFÈRE DES DROITS JURIDIQUES PRÉCIS; ÉTANT DONNÉ QUE CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES PROVINCES N'ADMETTENT PAS LES AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ OU D'AUTRES RESTRICTIONS DE GARANTIE IMPLICITE, CERTAINES DES DISPOSITIONS PRÉCITÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

TRANSFÉRABILITÉ : La présente garantie limitée s'applique SEULEMENT à l'utilisateur d'origine (défini comme le propriétaire ou l'utilisateur de l'endroit/unité où est réalisée l'installation – nommé aux présentes le « Propriétaire ») et ne peut être transférée ni cédée, à moins que cela n'ait été approuvé par écrit par le directeur technique ou un dirigeant de Schluter®-Systems ou que ce soit autrement interdit par une loi particulière d'un état ou d'une province.

MODIFICATIONS À LA PRÉSENTE GARANTIE : Aucune modification aux modalités et conditions de la présente garantie n'est autorisée à moins qu'elle ait fait l'objet d'une entente écrite et signée par le directeur technique ou un dirigeant de Schluter®-Systems.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : Cette garantie a préséance sur et remplace toutes garanties orales et écrites antérieures, ainsi que les ententes, et toutes autres représentations, faites par ou au nom de Schluter®-Systems, relativement au Produit ou à l'utilisation du Produit, et doit s'appliquer à toute installation faite le ou après le 1^{er} janvier 2013.

RÉCLAMATIONS EN VERTU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE : Pour faire une réclamation en vertu de la présente garantie limitée, le propriétaire doit fournir à Schluter®-Systems une lettre écrite dans les 30 jours suivant la découverte de tout défaut allégué du Produit couvert par cette garantie limitée, comportant la date et la preuve d'achat du Produit, la preuve du coût de l'installation d'origine, ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs, à défaut de quoi cette garantie limitée n'aura aucun effet juridique. Schluter®-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à cette garantie limitée, d'inspecter le défaut allégué.

Toutes les réclamations venant des États-Unis doivent être adressées à :

Toutes les réclamations venant du Canada doivent être adressées à :

Schluter Systems L.P.
Attn: Warranty Claims Dept.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901-5841

Schluter Systems (Canada), Inc.
Réclamations au titre de la garantie
21100 chemin Ste-Marie
Ste-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y8

*Aux fins de la présente garantie, **Schluter Systems L.P.** doit fournir la garantie pour tous les produits destinés aux utilisateurs finaux situés aux États-Unis et **Schluter Systems (Canada) Inc.** doit fournir la garantie pour tous les produits destinés aux utilisateurs finaux situés au Canada. La garantie se limite aux ventes de produits aux États-Unis et au Canada et destinés à être employés dans ces pays.